

Think Tank : « LIBERTÉ ET PROSPECTIVE »

"Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage." Périclès

Conférence du 16 octobre 2018

Croyances et République

Sylvie GOY-CHAVENT, Sénatrice de l'Ain

Guylain CHEVRIER, Universitaire

Philippe FOUSSIER, Ancien Grand Maître du GO

modératrice : **Laurence TAILLADE**, Présidente Force Laïque

Sylvie GOY-CHAVENT : Il y a un peu plus d'un an, elle a demandé une enquête parlementaire après la chute de Daesh, sur le sort des français combattants djihadistes avec notamment la question de ceux qui veulent rentrer en France. Les participants à cette enquête ont interrogé une cinquantaine de personnes installées en région parisienne, en province et en Belgique.

A côté de ce danger exogène, s'ils devaient être remis en liberté, il existe un danger endogène, ce sont les individus qui vivent en France. En effet, la fin du califat ce n'est pas la fin du terrorisme. Si tous les salafistes ne sont pas terroristes, tous les terroristes sont actuellement salafistes. Le salafisme c'est une quête de l'Islam sunnite en vigueur à l'époque du prophète Mahomet.

Il prône un respect « aveugle » de la sunna, ces lois de Dieu qui auraient été prescrites à tous les prophètes y compris à Mahomet. Pour les salafistes, la raison humaine éloigne le fidèle, la laïcité et la démocratie sont à combattre. La sunna est au-dessus des lois de la République.

Il y a deux courants principaux dans le **salafisme** :

Le **quiétisme** qui refuse de s'impliquer dans la vie civique ou politique et se consacre à l'éducation des musulmans. Ils rejettent les lois de la République, leur foi est intérieure.

Le **djihadisme** qui suit une ligne révolutionnaire, il prône l'action armée contre tous les non-musulmans, les mécréants. Ils combattent la laïcité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il faut prendre des mesures plus fermes pour défendre la République et inscrire le salafisme comme une dérive sectaire. Il est important de garder notre harmonie au sein de notre société en prenant des décisions difficiles mais nécessaires. N'est-il pas déjà trop tard ?

Guylain CHEVRIER :

Il se place d'entrée sous un angle philosophique. « Existe-t-il encore une vérité dans nos sociétés occidentales ? Après la fin des idéologies qui oriente la pensée collective ? ». Il fait référence à l'allégorie de la caverne de Platon. Les prisonniers sont enchaînés au fond de la caverne, tournant le dos à la lumière. Ils ne voient que des ombres et vont croire que ces ombres sont la vérité. Voilà déjà une vérité : une idée fautive peut devenir un fait vrai.

La vérité de la religion est fixée dans l'idée d'un monde parallèle au notre d'où une puissance extérieure à la volonté de l'homme lui dicte sa conduite. On en arrive à l'idée du bien et du mal. Le bien, c'est se qualifier pour cet autre monde qui serait le lieu de la vraie vie, le mal c'est se disqualifier, qui conduit à l'enfer. Il y a une dévalorisation de la vie terrestre qui peut conduire au sacrifice. La religion a aussi une dimension intuitive, elle peut pressentir quelque chose sans analyse ni raisonnement, et répondre à des questions que la science n'a pas encore élucidé, comme le sens de l'univers. Chez Platon, on a aussi des idées pour les idées. Dans le christianisme, les derniers seront les premiers, comme espoir donné à la pauvreté sur la terre. Avec Kant, il va y avoir l'apparition de concepts nouveaux, dans l'ordre de la Raison. Si dieu n'est pas démontrable, on ne peut gouverner en son nom. Si on peut se gouverner soi-même, on peut améliorer son sort.

Il nous indique qu'avec l'apparition de la Raison, on agit comme on le pense et on en prend conscience. La Raison, c'est pousser l'expérience avec la réalité. Puis l'expérience se transforme en conscience politique et en création d'institutions. La République va accorder la religion, la philosophie et la raison, par la laïcité. Elle protège le droit de croire ou de ne pas croire. C'est l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses...* ». C'est la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Mais on oublie aussi que cette déclaration définit, pour garantir ces droits, à quelle condition l'organisation politique de l'État doit se ranger, dans son article 16 : « *toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution* ». Elle permet de philosopher librement et c'est au nom de la Raison que l'on gouverne et que l'on fait les lois.

Cette République se définit à l'article 1^{er} de notre Constitution comme un État de droit. Il se définit ainsi par le respect d'une hiérarchie des droits, d'être lui-même soumis à la loi, c'est-à-dire à la souveraineté populaire, et d'être séparé du religieux et donc areligieux. L'individu est libre lorsqu'il est citoyen, parce que rien ne se met entre lui et l'État qui le représente, ni intérêts particuliers ni Églises. Il l'est par la démocratie, ne serait-ce qu'au travers de ses représentants.

Philippe FOUSSIER :

Depuis une trentaine d'années, il y a un retour foudroyant de la question religieuse dans la société française, laquelle a envahi toutes les dimensions de la vie sociale et civile. L'islam en est l'aspect le plus visible, l'islam politique notamment. Mais les autres religions monothéistes y concourent également.

Dans ce contexte, la laïcité est plus que jamais importante. La laïcité est d'abord une liberté. Elle est une Liberté de croire ou de ne pas croire, de changer de religion, de choisir d'échapper à la tradition dans laquelle nous avons été élevés. Dans la plupart des pays du monde, ce n'est pas possible, il existe souvent une religion officielle à laquelle on doit se plier et lorsqu'on ne respecte pas ses normes, on peut risquer sa vie ou voir sa liberté entamée. Jadis, lorsqu'en France l'Église catholique était toute puissante dans un village, ne pas aller à la messe pouvait vous écarter de la vie sociale. Aujourd'hui, dans des secteurs où la norme religieuse est forte, ne pas s'y conformer peut conduire certains à être mis au ban de la collectivité.

En ce sens, la liberté n'est pas une opinion mais elle est la possibilité d'en avoir une. Elle est le cadre juridique et politique qui permet de disposer de la liberté. Et notamment de la liberté de conscience.

Mais la laïcité n'est pas l'apanage uniquement de la France et de certains pays de culture catholique ou chrétienne.

Ainsi, la Turquie d'Atatürk avait instauré, dans certaines conditions différentes, la laïcité au début du XXe siècle.

La laïcité est d'abord une liberté. Certains affirment parfois que la laïcité serait oppressive ou liberticide, ils se trompent car dans ce cas, il s'agit de dévoiements ou de travestissements de la laïcité. Mais ce n'est pas en son nom que l'on peut empêcher la liberté de culte. Les seules restrictions peuvent l'être pour des motifs de trouble à l'ordre public ou entrave à la liberté de circuler (processions ou prières sur la voie publique par exemple). On ne peut pas imposer en France de croire ou de ne pas croire.

Dans la laïcité, il y a aussi la notion d'égalité des droits entre croyants et non croyants. Aucun ne peut disposer de privilèges. Dans beaucoup de pays, cela n'existe pas, c'est ainsi qu'il peut y avoir une religion d'État, ou une église pour laquelle lorsqu'on paie ses impôts, on verse un montant à un culte. Les cultes bénéficient ainsi d'une sorte de privilège fiscal. L'État rétribue alors les ministres des cultes concernés, par exemple dans les 3 départements de l'Alsace et de la Moselle, ce qui est discriminatoire vis-à-vis des non-croyants qui, eux, ne bénéficient pas de cet avantage.

C'est aussi l'égalité entre les hommes et les femmes. Lorsque nous voyons qu'un certain nombre de monothéismes sont obsédés par la maîtrise du corps des femmes, pour leur dicter leur conduite dans nombre de registres de la vie sociale ou qu'un certain nombre de cultes sont préoccupés de la manière dont le corps des femmes doit être dissimulé de façon totale ou partielle, cela entrave cette égalité.

La Laïcité, c'est enfin le cadre juridique et politique qui nous permet l'émancipation par rapport à nous-mêmes, qui nous permet de prendre de la distance vis à vis de son hérédité dans tous les domaines, de son ethnie. Elle nous le permet en tant que citoyen appartenant à un collectif qui n'est pas fondé sur les liens du sang.

Enfin, chaque intervenant donne sa conclusion :

Pour **Guylain CHEVRIER** malgré toutes ces dérives actuelles, nous pouvons garder un peu d'optimisme : « l'homme a 6 000 ans de civilisation et a fini par affirmé l'idée d'avoir une certaine valeur, et qu'il peut décider de sa destinée ».

Il faut expliquer comment la république est une bonne réponse, la meilleure, celle de la liberté, et par-là comment elle déjoue les pièges qui sont ceux du radicalisme religieux. C'est du côté de la promotion des processus conscients que le monde a bougé et peut encore bouger. Nous avons des possibilités extraordinaires de nous émanciper comme nous l'avons fait de notre condition naturelle pour vivre en société, et aller au-delà de notre propre monde pour nous projeter vers l'univers, dépasser nos contradictions. Mais pour cela, il faut permettre à la science de jouer tout son rôle ainsi qu'au domaine de la Raison.

Pour **Sylvie GOY-CHAVENT**, les élus ont une responsabilité. Elle a été élue maire en 1989, dans une petite commune du pays de Gex où il y avait une forte communauté musulmane. Elle a toujours refusé la nourriture hallal à la cantine car elle affirme que c'est la première démission de la République : « l'école de la République est gratuite, elle est mixte, elle est obligatoire, elle est laïque » en poursuivant sur la réponse du gouvernement donné à son rapport « il faut enseigner l'arabe à l'école maternelle pour que les enfants puissent lire l'arabe et se fasse un avis ». Elle a indiqué au pouvoir politique les nombreux problèmes qu'il va créer : quel arabe va être enseigné, le littéraire, le syro-libanais, le marocain ou l'arabe chanté du Coran...

avec quels enseignants, imams formés à l'étranger... on est en train de cultiver des particularités plutôt que de penser à l'avenir des enfants.

Elle pose la question de comment cela va-t-il se finir ?

- Soit par la rue qui va régler ses comptes avec le risque de voir le sang et les larmes coulés.
- Soit comme au Liban, avec des villes communautaires, il y aura la ville musulmane, avec des élus musulmans qui siégeront dans les parlements, il n'y aura plus de République laïque. C'est elle qu'il faut défendre farouchement.

Pour **Philippe FOUSSIER**, il faut changer de paradigme philosophique. Il faut que les élus résistent, d'abord en bannissant le terme « communauté » car cela assigne à vie les individus dans une « communauté » réelle ou supposée : religieuse, ethnique, raciale... Il rappelle que la Révolution française a mis fin à une société d'Ordres dans lesquels les individus étaient assignés de la naissance à la mort. En France, avec la loi de 1905, le spirituel a été séparé du temporel. Victor Hugo en 1850 disait : « l'État chez lui, l'Église chez elle ». Il faut lutter contre ce qui revient aujourd'hui en France, c'est-à-dire à la fois une confusion entre le spirituel et le temporel à travers un état d'esprit concordataire et également cette tenaille identitaire qui enferme l'individu dans une collectivité définie par la naissance, l'héritité, l'héritage. Il termine en disant : « Il faut retrouver le sens du projet universaliste, c'est-à-dire un citoyen qui se définit par un avenir, un projet et non à partir de son passé, de ses origines, des liens du sang ». La liberté, l'égalité et la laïcité républicaines permettent précisément de ne pas rester assigné à ses origines, mais au contraire à se projeter vers l'avenir, en citoyen émancipé.

Un débat riche en questions s'instaure avec la salle.